



obtention de la nationalité française

Par **KABYLE007**, le **06/11/2012** à **09:45**

Bonjour maitre, voila mon cas est le suivant, je suis algerien agé de 60 ans ayant des enfants j'ai une carte d'identité de couleur marron de mon père indiquant qu'il a été de nationalité française, établie dans les années cinquante je vous informe que mon père a été assassiné avant l'indépendance de l'algerie par des moudjahidines donc cette carte est le seule document en ma possession, de ce fait j'aimerais savoir si elle pourra me servir pour demander une nationalité française ou bien un droit de résidence en France svp quelles procédures dois-je suivre . merci a vous

Par **youris**, le **06/11/2012** à **11:18**

bjr,
avant l'indépendance tous les algériens étaient français, donc que votre père ait été français dans les années cinquante est logique.
mais tous les algériens de droit local sont devenus algériens en 1962 sauf demande de reconnaissance de la nationalité française faite avant 1967.
cdt